



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagnay :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Orianne DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, MP. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, MC. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), ML. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, MP. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002757

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre sur les systèmes de guidage et de signalisation

Tramway - Avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre sur les systèmes de guidage et de signalisation

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président
Commission : Mobilités

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| A inscrire au BP 2015 et au PPIF 2015-2020 AP-AE/CP « Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT) | Montant de l'AP-AE : 228 M€ Valeur juin 2008 Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 % Montant du CP 2015 (AP+AE) : 39 755 130 € Montant de l'opération (en dépenses) : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2015 : 299 693 €• sur la période : 299 693 € |

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé, par le biais d'un avenant n°2 de 299 293 €, d'intégrer des études complémentaires liées à des modifications d'aménagement, au suivi de nouveaux marchés de travaux et à la réalisation d'un état initial du rail. Par la présente proposition d'avenant n°2, le marché est porté à 3 291 967 € HT, soit une augmentation de 13,21 % par rapport à la valeur initiale.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°2, avec le titulaire du marché, EGIS RAIL. Ce marché a été attribué et notifié le 16 juillet 2010.

Le marché a été lancé le 1^{er} septembre 2010, par ordre de service, valant démarrage de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 (études de projet au titre des secteurs est et ouest) en simultané ; l'ordre de service n°3 a affermi de manière simultanée les tranches conditionnelles 2 et 3 (missions ACT, puis EXE et VISA des secteurs est et ouest) au 1^{er} mars 2011 pour la phase ACT.

Après affermissement simultané des tranches conditionnelles, avant la présente proposition d'avenant, le montant du marché, hors révision de prix, est de 2 907 774 € HT.

Un 1^{er} avenant a été notifié le 27 février 2014 pour 84 500 € HT ; il portait sur la réalisation des études de conception complémentaires en matière d'exploitation (validation des vitesses commerciales), de modification de plans sur le secteur des Marnières, de reprise du profil en long, d'adaptation sur le secteur des Vaîtes, d'étude supplémentaire sur le secteur Viotte et rue Nicolas Nicole, et de révision du profil des stations.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires faisant suite à des modifications d'aménagement, au suivi de nouveaux marchés de travaux et à la réalisation d'un état initial du rail, à savoir précisément :

- des prestations de maîtrise d'œuvre réalisées suite aux modifications d'aménagement, à l'évolution de certaines prestations et à l'évolution du périmètre d'intervention décidées par le maître d'ouvrage. Ces différents sujets ont nécessité des travaux complémentaires et en conséquence une prestation de maîtrise d'œuvre, dont le coût est de 192 993 € HT. Cette rémunération complémentaire porte sur une mission de type DET (Direction de l'Exécution de Travaux), mission normalisée appliquée aux travaux évoqués ci-dessus,

- des prestations nécessaires au suivi de nouveaux marchés passés en cours de réalisation des travaux, dont le marché de travaux de finition « TFI », attribué début 2014 afin de réaliser certains travaux complémentaires aux marchés de travaux déjà passés. Ce marché a permis notamment de réaliser des travaux de sécurité demandés par les organismes agréés et des prestations d'aménagement dans certaines propriétés riveraines. Le montant de cette prestation est de 19 000 € HT, soit 1,9 % du montant du marché de travaux TFI,
- la réalisation d'un état initial du rail dit état « zéro » permettant de pouvoir suivre l'évolution de l'usure du rail dans le cadre du fonctionnement du tramway pour 28 700 € HT,
- des moyens humains complémentaires nécessaires au suivi de la réalisation des ouvrages, suite à l'augmentation des délais de réalisation pour 59 000 €.

Par la présente proposition d'avenant n°2, d'un montant de 299 693 € HT, le marché est porté à 3 291 967 € HT, soit une augmentation de 13,21 % par rapport à la valeur initiale.

La Commission d'appel d'offres du 19 février 2015 s'est prononcée favorablement sur cet avenant.

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et de signalisation dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 111
Contre : 12
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 MARS 2015

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et de signalisation
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : EGIS RAIL
25 rue Emile ZOLA
69625 VILLEURBANNE

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre des Systèmes de Guidage et de Signalisation (MVS) – 1^{ère} ligne de tramway

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 16 juillet 2010

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée prévisionnelle d'exécution de chacune des tranches du marché part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée et est fixée comme suit :

Tranches ferme : 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2010

Tranches conditionnelle 1 : 5 mois

Tranches conditionnelles 2 et 3 affermies en simultané : 58 mois.

Les délais des TC 3 et 4 prévoient, en plus de ces délais, une période de 3 mois d'essais d'ensemble et une période de parfait d'achèvement de 12 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait.
- Montant HT : 2 907 774 € HT

Puis :

- avenant n°1 pour 84 500 €, notifié le 27 février 2014

Objet de l'avenant n°2

Conformément à la délibération 19 mars 2015, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des Systèmes de Guidage et de Signalisation (MVS) passé dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires faisant suite à des modifications d'aménagement, au suivi de nouveaux marchés de travaux et à la réalisation d'un état initial du rail.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié pour tenir compte :

- des prestations de maîtrise d'œuvre réalisées suite aux modifications d'aménagement, à l'évolution de certaines prestations et à l'évolution du périmètre d'intervention décidées par le maître d'ouvrage. Ces différents sujets ont nécessité des travaux complémentaires et en conséquence une prestation de maîtrise d'œuvre, dont le coût est de 192 993,00 € HT. Cette rémunération complémentaire porte sur une mission de type DET (Direction de l'Exécution de Travaux), mission normalisée appliqué aux travaux évoqués ci-dessus.
- des prestations nécessaires au suivi de nouveaux marchés passés en cours de réalisation des travaux, dont le marché de travaux de finitions « TFI », attribué début 2014 afin de réaliser certains travaux complémentaires aux marchés de travaux déjà passés. Ce marché a permis notamment de réaliser des travaux de sécurité demandés par les organismes agréés et des prestations d'aménagement dans certaines propriétés riveraines. Le montant de cette prestation est de 19 000 € HT, soit 1,9 % du montant du marché de travaux TFI.

- de la réalisation d'un état initial du rail dit état « zéro » permettant de pouvoir suivre l'évolution de l'usure du rail dans le cadre du fonctionnement du tramway pour 28 700 € HT
- de moyens humains complémentaires nécessaires au suivi de la réalisation des ouvrages, suite à l'augmentation des délais de réalisation pour 59 000 €.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 299 693 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 13,21%.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 3 291 967 €

La répartition des montants du marché, entre cotraitants, au terme de cet avenant n°2 est jointe en annexe.

| Montant initial HT | Avenant 1 | Avenant 2 | TOTAL HT |
|--------------------|-----------|------------|---------------|
| 2 907 774,00 | 84 500,00 | 299 693,00 | 3 291 967,00€ |

Recours

L'acceptation du présent acte vaut renoncement par le titulaire à recours pour tous les faits antérieurs au présent avenant n°2.

Divers

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

A....., le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)